

# magicmaman

**Le prélèvement cervico-utérin de dépistage, anciennement appelé frottis, est l'examen gynécologique de référence pour dépister le cancer du col de l'utérus. Le Pr Xavier Carcopino, gynécologue et vice-président de la société française de colposcopie, nous aide à le décrypter.**

## SOMMAIRE

- [Qu'est-ce qu'un frottis ?](#)
- [Quand faut-il faire un frottis ?](#)
- [Comment ça se passe, un frottis ?](#)
- [Peut-on réaliser un frottis enceinte ?](#)
- [Comment sont interprétés les résultats d'un frottis ?](#)

## Qu'est-ce qu'un frottis ?

Le terme de frottis ne devrait plus être utilisé, on parle plutôt de **prélèvement cervico-utérin de dépistage**. « *Le terme de frottis ne parle pas beaucoup aux femmes, elles ne comprennent pas trop ce que cela implique et ne savent pas toujours qu'il est pratiqué dans le cadre du dépistage du **cancer du col de l'utérus*** », corrige d'emblée le Pr Xavier Carcopino. Selon les nouvelles recommandations, les femmes doivent bénéficier d'un prélèvement cervico-utérin de dépistage à partir de 25 ans, jusqu'à 65 ans.

## Quand faut-il faire un frottis ?

On distingue deux types de prélèvements :

- **le test de dépistage cytologique entre 25 et 30 ans** : le premier test de dépistage cytologique a lieu à 25 ans, le deuxième à 26 ans, puis tous les trois ans.

- **le test de dépistage virologique entre 30 et 65 ans** : le premier test virologique est effectué à 30 ans, puis tous les cinq ans s'il est négatif.

### **Comment ça se passe, un frottis ?**

Ce prélèvement consiste à aller gratter la surface du col utérin à l'aide d'une petite brosse pour récupérer des cellules qui proviennent du col et du vagin qui sont en desquamation. Autrement dit, il s'agit de cellules qui sont en train d'être éliminées et que l'on va récupérer pour pouvoir les analyser. « *L'examen peut être cytologique, c'est-à-dire que l'on va observer l'aspect des cellules au microscope après l'application de colorants, ou virologique pour rechercher ou non la présence du papillomavirus qui peut être responsable de lésions précancéreuses ou de cancer du col de l'utérus* », indique le gynécologue. Ce prélèvement se fait en consultation et est complètement indolore.

### **Peut-on réaliser un frottis enceinte ?**

Un test cervico-utérin de dépistage peut tout à fait être effectué pendant la grossesse. Il doit d'ailleurs impérativement être effectué chez les patientes qui ne l'auraient pas eu dans l'intervalle conseillé entre les tests. Soit tous les trois ans chez les 25-30 ans, et tous les cinq ans chez les 30-65 ans. Rassurez-vous, ce prélèvement ne présente aucun risque pour votre bébé ! Si une anomalie est détectée, elle sera traitée après l'accouchement.

### **Comment sont interprétés les résultats d'un frottis ?**

Les résultats vont être interprétés par le laboratoire et remis au médecin, pas à la patiente. C'est au médecin de contacter la patiente pour lui indiquer si des anomalies ont été détectées, et si des examens complémentaires sont nécessaires. La procédure varie selon qu'il s'agit d'un **dépistage cytologique ou virologique**.

#### • Dépistage cytologique (25-30 ans)

En cas d'anomalies mineures ou de résultats douteux de la cytologie, un test virologique va être effectué pour rechercher la présence du papillomavirus. S'il n'y a pas de traces du virus, cela signifie qu'il s'agit d'une fausse alerte et qu'aucun examen complémentaire n'est nécessaire. Si d'importantes anomalies cytologiques sont détectées, une colposcopie va être proposée. Cet examen consiste à **observer le col de l'utérus à l'aide d'une grosse loupe** et à rechercher la présence d'anomalies sur le col après l'application locale de colorants. Une

biopsie d'une éventuelle anomalie peut également être indiquée pour confirmer le diagnostic.

- Dépistage virologique (30-65 ans)

Après 30 ans, la cytologie n'est pas effectuée en première intention. C'est le test HPV, pour rechercher le papillomavirus, qui est privilégié d'emblée. Si celui-ci est négatif, cela signifie qu'il n'y a pas de virus, et s'il n'y a pas de virus, cela veut dire qu'il n'y a ni lésion ni cancer. *« Ce test est d'une telle fiabilité que le prochain ne sera effectué que 5 ans plus tard, contrairement au prélèvement cervico-utérin classique. Un test positif\* signifie qu'il y a du virus et par conséquent, qu'il y a peut-être une lésion sur le col, mais ce risque reste extrêmement minoritaire. Dans environ 20 % des cas, le test est positif mais ne présente pas de lésion, auquel cas le gynécologue va effectuer une cytologie de triage. Seules les femmes ayant une cytologie anormale ou douteuse feront une colposcopie. Les autres seront contrôlées 1 an plus tard »*, précise le spécialiste. La recherche de Papillomavirus Humains à Haut Risque (Test HPV-HR), réalisée 12 mois plus tard, fait alors partie des recommandations de la Haute Autorité de Santé 2019.

\*Généralement indiqué via une mention type "Présence d'un ou plusieurs HPV considéré(s) à Haut Risque"